

Adresse du local :
300-302 rue Jean Jaurès
59161 ESCAUDŒUVRES
(face à la mairie)

Dossier d'inscription pour les 11-17 ans

Le CAP-Jeunes (Centre d'Accueil Pour Jeunes) est un lieu de rencontre et d'échanges dédié aux jeunes de 11 à 25 ans. Il a pour vocation de favoriser la mixité en mettant en place un projet pédagogique prenant en compte les attentes des adolescents.

Documents dûment remplis à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire précisant la couverture du jeune
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité ou de téléphone, etc.)
- Copie du livret de famille

Document à lire et à conserver :

- Règlement intérieur

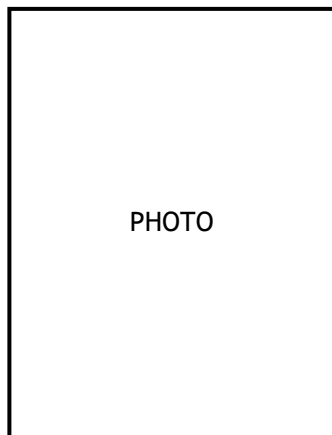
Contact : Alison PRINCE (responsable du service jeunesse)
06 70 17 09 23 - cap-jeunes@escaudoeuvres.fr



FICHE D'INSCRIPTION 11-17 ANS DU CAP-JEUNES



IDENTITÉ DU JEUNE



Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : _____

Adresse complète : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse (si différente de celle du jeune)		
Adresse mail		
Téléphone perso.		
Téléphone pro.		

TUTEUR LÉGAL [si différent des parents]

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète (si différente de celle du jeune) : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail* : _____

ALLOCATAIRE C.A.F.

Nom : _____ Prénom : _____

N° d'allocataire : _____

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Compagnie d'assurance : _____

Adresse : _____

N° de sociétaire : _____

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous, jeune et responsables légaux de celui-ci, reconnaissons avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur mis en place au CAP-Jeunes et déclarons l'accepter sans réserve.

Date : _____

Signature du jeune :

Signature des parents ou du tuteur :

Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription seront enregistrées dans un fichier informatisé par M^{me} Alison PRINCE, responsable du service jeunesse, et par M. Jonathan POUPART, animateur du CAP-Jeunes. Elles seront communiquées uniquement aux membres de la commission de la jeunesse et seront conservées pendant 1 an et demi.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez vous adresser à la mairie d'Escaudœuvres, 221 rue Jean Jaurès 59161 ESCAUDŒUVRES.

AUTORISATION PARENTALE POUR LE CAP-JEUNES POUR LES 11-17 ANS



Votre enfant souhaite s'inscrire au CAP-Jeunes. Afin de lui permettre d'accéder à ce local et d'utiliser le matériel mis à sa disposition, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale considérant que votre enfant est mineur.

Je, soussigné(e) Madame / Monsieur* _____ ,

domicilié(e)* _____ ,

représentant(e) légal(e) de l'enfant* _____ ,

en tant que père / mère / tuteur / autre (précisez)* _____ :

- ◆ j'autorise mon enfant à fréquenter le CAP-Jeunes ;
- ◆ j'autorise mon enfant à participer aux activités proposées par les animateurs du CAP-Jeunes ;
- ◆ j'autorise les animateurs du CAP-Jeunes à transporter mon enfant en véhicule municipal ;
- ◆ j'accepte de recevoir par voie postale et/ou par mail les différentes informations relatives au conseil (invitations, programmes, rendez-vous...) ;
- ◆ j'autorise les animateurs du CAP-Jeunes, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin ;
- ◆ je prends note que les animateurs du CAP-Jeunes m'ont informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrants les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, merci de vous rapprocher d'une société d'assurance) ;
- ◆ j'autorise mon enfant à arriver et repartir librement du CAP-Jeunes (dans le cas contraire, merci de fournir un courrier précisant les horaires de sa présence au CAP-Jeunes) ;
- ◆ je dégage les animateurs du CAP-Jeunes de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des heures et des lieux où se déroulent les activités.

DROIT À L'IMAGE (COCHER LA CASE SOUHAITÉE) :

J'autorise les animateurs du CAP-Jeunes, ainsi que les ayants droits, tels que les médias et les partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de mon enfant prises dans le cadre des actions du CAP-Jeunes, sans contrepartie financière, sur tous supports.

Je refuse toute utilisation de l'image de mon enfant par les animateurs du CAP-Jeunes.

Fait à Escaudœuvres, le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAP-JEUNES

[À CONSERVER]



CADRE DU PROJET JEUNESSE

La volonté de la commune d'Escaudœuvres et du service jeunesse est de développer les conditions qui permettent aux jeunes de s'investir, de se mobiliser, de créer, de construire, de se construire, de développer leurs désirs.

Le projet jeunesse est concrétisé par le CAP-Jeunes.

Objectifs du Cap JEUNES :

- ◆ permettre un contact enrichissant entre jeunes ;
- ◆ favoriser l'épanouissement personnel et l'apprentissage de la vie sociale ;
- ◆ permettre aux jeunes de se mobiliser et de créer leurs propres projets.

Le projet éducatif et pédagogique complet est consultable au CAP-Jeunes.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le CAP-Jeunes est accessible à tout jeune de 11 à 25 ans, domicilié ou non à Escaudœuvres.

Un accueil libre en présence des animateurs est proposé pour les 11-17 ans en période scolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 19 h, ainsi que le mercredi de 14 h à 18 h. En période de petites vacances et quatre semaines durant les vacances d'été, un planning d'ouverture sera établi en concertation avec les jeunes de 11 à 17 ans.

Pour adhérer au CAP-Jeunes, un dossier d'inscription est à constituer chaque année au 1^{er} septembre. Il est composé des documents suivants :

- ◆ une fiche d'inscription ;
- ◆ une autorisation parentale ;
- ◆ une fiche sanitaire de liaison ;
- ◆ une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire précisant la couverture du jeune ;
- ◆ un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité ou de téléphone, etc.) ;
- ◆ une copie du livret de famille.

Tout changement concernant les informations transmises (notamment au niveau de la fiche sanitaire) devra être signalé.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU CAP-JEUNES

Présence

Toute inscription à une activité demande un engagement. Le jeune doit être présent aux activités (lieux et heures) auxquelles il s'est inscrit.

L'animateur s'engage à respecter les horaires d'activité jusqu'à sa fin et dans la mesure où le jeune se présente à l'activité.

En ce qui concerne l'accueil libre, le jeune pourra arriver et partir à sa guise pendant les heures d'ouverture. Dans le cas où les responsables légaux n'autoriseraient pas leur enfant à venir librement, ils devront fournir un courrier précisant les horaires de présence de celui-ci au CAP-Jeunes. La responsabilité de l'animateur ne peut être alors engagée que pendant la présence effective du jeune dans les locaux. L'animateur tiendra un registre d'émargement faisant état de la présence effective des jeunes aux activités. Celui-ci pourra être consulté par les parents ou responsables légaux du jeune qui le souhaitent.

Absence

En cas d'absence à une activité pour laquelle le jeune est inscrit, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation le plus tôt possible par mail (cap-jeunes@escaudoeuvres.fr) ou par téléphone (06 70 17 09 23).

L'activité sera facturée, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical.

Déplacements

Pour les activités se déroulant à l'extérieur de la commune, le déplacement s'effectuera en car ou minibus. Pour le besoin de certaines activités et dans une démarche de responsabilisation, les jeunes pourront se déplacer sur la commune en autonomie en présence des animateurs.

Encadrement

Toutes les activités sont encadrées par 2 animateurs diplômés (1 B.P. J.E.P.S., 1 B.A.F.A.). Le nombre de jeunes accueillis est donc limité selon les normes d'encadrement en vigueur. Certaines activités pourront également être animées par des bénévoles, associatifs ou personne référentes, pour permettre de créer un lien ou une rencontre entre les générations (conformément au projet éducatif et pédagogique du CAP-Jeunes).

La pratique de certaines activités spécifiques peut nécessiter le respect de consignes particulières qui seront précisées lors de l'inscription. Par exemple : être titulaire du test anti-panique de natation pour pratiquer des sports nautiques.

Inscription

L'inscription aux activités n'est possible qu'à partir du 1^{er} jour des inscriptions et ce jusqu'aux vacances (dans la limite des places disponibles). Sa prise en compte se fait par ordre d'arrivée.

Les activités étant donc limitées en places et afin de permettre à la majorité de jeunes de participer aux animations, des choix par ordre de préférence seront mis en place pour certaines animations.

À chaque période de vacances, des activités dites "phares" seront matérialisées par un astérisque "*" dans la fiche d'inscription à ces activités.

Si un jeune s'inscrit à plusieurs de ces activités "phares", il devra définir un ordre de priorité à ses choix (1, 2, 3, ...).

S'il reste de la place dans chacune des activités "phares" choisies alors les inscriptions du jeune seront validées dans leur ensemble.

En cas d'impossibilité de se déplacer le premier jour des inscriptions, la fiche d'inscription peut être transmise par mail.

Tarification

Un tarif forfaitaire est fixé à 20 € par enfant et par an, couvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août. Ce montant reste forfaitaire pour toute inscription en cours d'année.

Règlement

Le règlement de l'abonnement s'effectue directement au centre des finances publiques de Cambrai (1 rue de la Paix de Nimègue), après réception de la facture.

Article 3 : DÉTÉRIORATIONS / VOL

Si un jeune détériore volontairement le matériel ou les locaux mis à la disposition, celui-ci devra assumer financièrement le montant des réparations. Un contact immédiat sera pris avec les parents. Les animateurs déclinent toutes responsabilités pour les vols.

Article 4 : CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

La consommation d'alcool, de tabac/vapotage et de produits illicites est interdite au sein du CAP-Jeunes.

Article 5

Les parents et les jeunes se conformeront au présent règlement qu'ils sont réputés connaître et qu'ils ont acceptés sans réserve en signant le cadre prévu sur la fiche d'inscription.